Office de la circulation et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt
Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg

Communiqué de presse du 22 mars 2023, pour publication dès 11 h

RESULTATS 2022 : LA DEMANDE DE MOBILITE INDIVIDUELLE FLECHIT

Les revenus s'élèvent à 22,1 millions de francs et un bénéfice de 3,2 millions a été réalisé. L'Etat de Fribourg en profite en touchant un dividende de 2,8 millions. L'exceptionnel volume d'activités 2021 s'est réduit. 90 % de la clientèle évalue positivement le service public proposé par l'OCN.

La demande de mobilité individuelle fléchit. L'introduction en 2021 du permis d'élève dès 17 ans avait dopé la demande d'examens de conduite, avec plus de 20'000 unités. Il s'agissait d'une situation unique. En 2022, 16'641 examens ont été réalisés, soit – 18 %. Quant au parc des véhicules, sa croissance est modérée avec 1,3 % (2021=2,4 %). Elle reste toutefois supérieure à la progression nationale qui est de 0,6 %.

Revenus à la baisse. Les revenus s'élèvent à 22,1 millions de francs, soit une baisse de 0,4 million (-1,8 %) comparé à l'exercice 2021. Cette réduction est due pour l'essentiel à un effet de volume concernant les examens de conduite. Près de 90'000 véhicules ont été contrôlés (+1 %). Une gestion rigoureuse des charges permet d'attribuer 1,5 million à la provision pour investissements futurs. Celle-ci couvrira la prochaine migration d'applications informatiques, une dépense unique estimée à 2 millions de francs. L'hébergement de divers services, actuellement réalisé par le Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg, sera assuré dès 2024 par Swisscom. Suite à l'introduction du régime de primauté des cotisations, l'OCN a versé une contribution exceptionnelle de 2,1 millions à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Cette opération extraordinaire est financièrement neutre pour l'exercice 2022, une provision avait été préalablement constituée. Le bénéfice de l'OCN se monte à 3,2 millions de francs. L'Etat de Fribourg profite d'une importante contribution de 2,8 millions, elle correspond-au 15,4 % des émoluments encaissés (2021 : 15,1 %).

Les besoins des clients toujours au centre des préoccupations. Dans le cadre d'une mesure de la satisfaction de la clientèle, plus de 490 clients et clientes ont été contactés par M.I.S. Trend. 90 % (2021 : 92 %) expriment une satisfaction totale ou bonne par rapport aux prestations de l'OCN. Cet excellent résultat confirme que les processus, et en particulier la qualité des services proposés, répondent aux attentes de la clientèle.

	2019	2020	2021	2022
Revenus	21.6	20.6	22.5	22.1
- Charges	-16.6	- 16.8	-16.7	-17.2
= *Résultat intermédiaire*	*5.0*	*3.8*	*5.8*	*4.9*
- Attribution provisions	- 1.8	- 0.6	-1.9	-1.7
= Bénéfice net	3.2	3.2	3.9	3.2
Contribution en faveur Etat	**2.8**	**2.8**	**2.8**	**2.8**

L'OCN, établissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg, est en charge de l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière. A ce jour, le canton compte plus de 250'000 conducteurs et conductrices ainsi que 288'000 véhicules. L'OCN s'occupe également du domaine de la navigation et perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg (115,8 millions de francs).

L'OCN emploie 100 personnes, soit 93,1 équivalents plein-temps ; 5 apprentis et stagiaires sont formés.

Contact : Marc Rossier, directeur OCN, 026 484 55 02, marc.rossier@ocn.ch, 11 h - 14 h 30